

Objet : Programme Collectif de Recherche « Autour des Voconces » - Prise en charge de frais de déplacements de chercheurs.

Le Président expose :

Par délibération n° 42-2010 du 25 juin 2010, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Baronnies Provençales a accepté le principe de prendre en charge des frais (déplacement, hébergement, restauration) liés à des actions démonstratives et engagés par des personnes qui participent à des actions à titre bénévole. Par ailleurs, le Comité Syndical a approuvé le principe de déléguer les conditions de prise en charge de ces frais de mission au Bureau Syndical.

Aussi, le Président propose que le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales puisse prendre en charge les frais liés à des déplacements de Nicolas Rouzeau, Pierre André et Michèle Bois entre leur domicile et les musées suivants :

- Musée Dauphinois à Grenoble (38)
- Musée d'histoire et d'archéologie d'Apt (84)
- Musée départemental de Gap (05)
- Collection Vallentin du Cheylard à Montélimar (26)
- Musée d'archéologie tricastine de Saint-Paul-Trois-Châteaux(26)
- Musée archéologique au Pègue(26)
- Musée d'archéologie et d'histoire de Nyons et des Baronnies à Nyons (26)

afin de mener des études dans le cadre du Programme Collectif de recherche "Autour des Voconces" et pour des recherches (études, inventaires, campagne de photographies) qui ne bénéficient pas de financements ou de rétribution au titre de cette action.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau :

- **Approuve** la proposition du Président.
- **Décide** de prendre en charge les frais de déplacements des chercheurs listés ci-dessus dans le cadre du Programme Collectif de Recherche 2013

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD